

SITUATION - DÉSIGNATION ET CONSISTANCE DES LOCAUX

Type de bien loué :

Appartement Maison Boutique

Nombre de pièces :

Superficie :

Annexe(s) :

Garage n° Cave n°

Immeuble sis à

Désignation (en cas de copropriété, préciser le numéro de lot pour chacun des biens objet du mandat ainsi que les tantièmes attachés) :

Le mandant s'oblige à faire connaître par écrit au mandataire s'il existe des sujétions particulières, notamment d'ordre réglementaire, concernant le(s) bien(s) géré(s) (limitation à la fixation du loyer, plafond de ressources...).

En outre, le mandant déclare, sous sa responsabilité, ne faire l'objet, d'aucune mesure de protection de la personne (curatelle, tutelle...) ni d'aucune procédure collective, et notamment de redressement ou de liquidation judiciaires, et que les biens, objet du présent mandat, ne font l'objet d'aucune procédure de saisie immobilière.

Le mandant s'oblige également à faire connaître au mandataire toute modification se rapportant à la propriété du bien (démembrement, usufruit, etc.) intervenant au cours du présent mandat.

Déclaration du mandant

- Le bien, objet des présentes, a-t-il subi un sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité d'assurance garantissant : les risques de catastrophes minières, naturelles ou technologiques, visées à l'art. L 125-2 du Code des assurances ?

Oui Non

Si oui indiquer l'origine :

- Le logement est-il équipé d'au moins un détecteur de fumée en bon état de fonctionnement ?
- Indiquer la nature et le montant des travaux effectués depuis la fin du dernier contrat ou depuis le dernier renouvellement du bail :

Oui Non

Équipements d'accès aux technologies de l'information et de la communication :

- Information concernant les modalités de réception des services de télévision, conformément à la loi n°89-462 du 06/07/89, art. 3-2 : possibilité de recevoir en clair les services nationaux de télévision par voie hertzienne terrestre en mode numérique :

Oui Non

A défaut, et à titre informatif, coordonnées d'un distributeur de services (pour bénéficier du service antenne numérique) :

